

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix du mois de mars, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de la Plaine, en session ordinaire du mois de mars, sous la présidence de Mme Sylvie BARBAULT, Maire.

Etaient Présents : BARBAULT S. CHAUVEAU M. CHIRON M. GOURDON L. GODET V. TESSIER L.
LEROUX J. FARDEAU-FUZEAU M. BERNIER T. BROSSEAU H. LANDREAU T.
Excusés : GEAIS J. CLERGEAU Sylvie

Membres en exercice : 13 Membres présents : 11
Convocation du 4 mars 2025

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Thomas LANDREAU

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 et constate que le quorum est atteint.

SOMMAIRE

1. Proposition du SIÉML pour la repose de 2 candélabres Place du Calvaire
2. Prise en charge par le SIÉML des opérations relatives aux vols de câbles sur les installations d'éclairage public / Délibération à prendre pour la réfection des candélabres au stade suite aux vols de câble
3. Bibliothécaire intercommunale : prise de fonctions et coût du poste
4. Remboursement partiel du prêt restructuration salle des fêtes / construction restaurant scolaire contracté auprès du Crédit Agricole
5. Projet remplacement de la structure de jeux dans le Parc Saint-Protais
6. Rapports des commissions
7. Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2025

Après avoir été invité à formuler d'éventuelles remarques ou observations, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 février 2025.

1. PROPOSITION DU SIÉML POUR LA REPOSE DE 2 CANDÉLABRES PLACE DU CALVAIRE
(délibération n° 2025-013)

Suite à la dépose de deux candélabres Place du Calvaire, il est nécessaire de procéder à leur repose. Le conseil valide la proposition du SIÉML dont le montant de la dépense s'élève à 2 610.44 euros net de taxe. Le SIÉML prenant en charge 25% des frais. La participation de la commune s'élève à 1 957.84 euros.

2. PRISE EN CHARGE PAR LE SIÉML DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX VOLS DE CABLES SUR LES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLICS / DÉLIBÉRATION A PRENDRE POUR LA RÉFECTION DES CANDÉLABRES AU STADE SUITE AUX VOLS DE CABLE (délibération n° 2025-014)

Vu la délibération du SIÉML relative aux mesures de soutien face à la recrudescence des vols de câbles sur le réseau d'éclairage public, qui précise la participation du SIÉML au taux après mesure de solidarité de 50% du montant la dépense. Aussi, les délibérations n° 2024-062 et n° 2024-063 sont rapportées.

Suite au vol de câble sur le réseau d'éclairage public, la réfection du câblage jusqu'au point n° 171 s'élève à 2 926.34 euros TTC. Pour cette opération, la participation de la commune s'élève à 1 463.17€.

Pour la dépose/repose des points 170 et 171 et dépose définitive des points 172, 173 et 174, la dépense totale s'élève à 2 021.65 euros TTC. La participation de la commune s'établit à 1 010.83€.

3. BIBLIOTHÉCAIRE INTERCOMMUNALE : PRISE DE FONCTIONS ET COUT DU POSTE

Dans un objectif de professionnalisation des missions coordonnées et encadrées par l'équipe de la Médiathèque communautaire, Cholet Agglomération et les communes de Maulévrier, La Plaine, Somloire, Coron, La Tessoualle, Les Cerqueux et Yzernay se sont accordées pour expérimenter la mise à disposition partagée de bibliothécaires rattachés à la médiathèque. A compter du 1^{er} avril 2025, Mme Marie-Florence assurera les fonctions de bibliothécaire à raison de quatre heures hebdomadaires à la bibliothèque de La Plaine. L'équipe des bénévoles est satisfaite de cette nomination.

4. REMBOURSEMENT PARTIEL DU PRET RESTRUCTURATION SALLE DES FETES / CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE CONTRACTÉ AUPRES DU CRÉDIT AGRICOLE (délibération n° 2025-15)

Au vu du versement des subventions relatives aux travaux de l'espace Fêtes et Saveurs, le conseil municipal décide de rembourser partiellement le prêt de 400 000 € contracté pour pallier au manque de trésorerie. Un premier remboursement de 200 000 euros a été effectué en décembre 2024. Le conseil décide de rembourser partiellement ce prêt à hauteur de 100 000 euros.

5. PROJET REMPLACEMENT DE LA STRUCTURE DE JEUX DANS LE PARC SAINT PROTAIS

Considérant la vétusté du grand jeu installé dans le parc Saint Protas, le conseil décide l'acquisition d'un nouveau jeu dont le devis estimatif s'élève à 13 347.60€ TTC. Le conseil donne son accord pour la vente en l'état de l'ancien jeu.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

○ Commission bâtiments/équipements sportifs

- Salle multisports

Une minuterie défectueuse entraîne un problème d'allumage de l'une des rampes d'éclairage de la grande salle. La seconde minuterie est tout aussi vétuste, il est donc nécessaire de prévoir le remplacement de chacune ou d'installer un équipement équivalent. En raison d'une mauvaise utilisation du boîtier des commandes électriques, les blocs de secours ne s'allument pas car n'étant plus alimenté en électricité pour recharger les batteries. Enfin, la commission de sécurité n'exige plus d'installation d'une ligne téléphonique.

- Foyer des jeunes

Après une modification de l'alimentation en eau potable du foyer des jeunes, Veolia il a repéré une fuite avant compteur dans le foyer qui a occasionné quelques dégâts.

- Espaces fêtes et saveurs

L'entreprise SRAM est intervenue pour la pose de douille de verrouillage à chacune des portes battantes. La société LMB interviendra pour le réajustement de certaines menuiseries intérieures.

- Projet toilettes publics

La commission poursuit sa réflexion pour l'aménagement de toilettes publiques dans l'ancienne chaufferie de l'église.

- Terrain de football
Après étude, la commission prévoit le sablage du terrain (dépense estimée à 1 209€ TTC) et le regarnissage (dépense estimée à 1 092€ TTC) et une fertilisation raisonnée.
- Commission agriculture
En réunion de commission à Cholet Agglomération, plusieurs dossiers relatifs à l'agriphotovoltaïsme ont été suspendu en raison de la présence de zones humides.
- Commission lotissement/environnement
 - Assainissement
Les travaux de réfection du réseau d'assainissement rue de La Frairie sont programmés pour 2026. Cholet Agglomération à confier les missions du SPANC à la société SUEZ, désormais les contrôles des systèmes d'assainissement non collectif seront réalisés tous les 10 ans.
- Commission affaires sociales
Concernant le restaurant scolaire, Mme Lucie GOURDON propose de refaire des serviettes (attention au choix du tissu), d'acheter des blouses pour les agents et d'apporter quelques modifications dans l'organisation des tâches.
- Commission finances (délibération n° 2025-016)
Le conseil approuve les termes de la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact La Poste Agence Postale pour une durée de neuf ans à compter du 10 mars 2025. L'indemnité versée par La Poste est assortie d'un minimum mensuel garanti d'un montant de 1200 euros par mois, à laquelle vient s'ajouter un complément en fonction de l'activité.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Vente bois chauffage (délibération n° 2025-017)
Considérant la nécessité d'enlever l'arbre déraciné lors de la tempête de novembre 2024 dans le parc Saint Protais, le Conseil décide de retenir l'offre la mieux-disante qui s'élève à 100 euros.
- Lotissement Impasse des Jardins – fixation prix de vente des terrains (délibération n° 2025-18)
Considérant la législation en matière de comptabilité relative aux cessions de terrains réalisées par les collectivités lors d'opération d'aménagement de lotissement, le conseil fixe les prix des quatre lots en accession à la propriété comme suit :

Lot N°1 :	25 296.02€ TTC	Lot N°2 :	37 744.49€ TTC
Lot N°3 :	40 960.94€ TTC	Lot N°4 :	49 205.70€ TTC
- Villes et villages fleuris
Courant juillet, le jury de « Villes et Villages fleuris » visitera La Plaine. Aussi, lors de l'établissement du dossier, il sera nécessaire de mettre l'accent sur la gestion différenciée des espaces verts, mettre en évidence la place de l'arbre, valoriser la communication autour du cadre de vie.
- Label Apicité
Dans le cadre du Label Apicité, il est prévu d'installer des cabanes à insectes, cabanes à hérissons, la mise en place d'une ruche près des bassins de rétention du lotissement La Nouette. Début mai, il sera organisé une conférence qui aura pour thème « la nature ».
- Équiberté 49
L'association Équiberté 49 projette d'organiser en 2026 une randonnée sur quatre jours dénommée « Trans Anjou ». Cette manifestation pourrait rassembler jusqu'à 200 cavaliers, d'où la nécessité de mettre à disposition un bâtiment permettant de prendre le petit déjeuner et de prendre des douches. En parallèle, des spectacles équestres seront proposés.

- Paroisse de Saint Hilaire en Vihiersois
Les délégués de la Paroisse de Saint Hilaire en Vihiersois et M. Jean-Paul AVRILLON (nouveau curé) ont invité l'ensemble des maires des communes ou leurs représentants. Lors de ce moment d'échanges, il a été évoqué le changement de mode de chauffage pour l'église de la Plaine.
- Les prochaines séances du Conseil Municipal se dérouleront les : 14 avril 2025, 12 mai 2025 et 16 juin 2025, à 20 heures.

Plus d'autres questions n'étant posées et l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance levée à 22h00.

Signature des présents

Le Maire,
Mme BARBAULT Sylvie

Le Secrétaire de séance,
M. Thomas LANDREAU